



La Présidente الرئيسة

Nouakchott, le

13 JUN 2024

انواكشوط، في

Numéro:

093/24

الرقم:

ARMP/Pr:

س ت ص ع:

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 13 juin 2024, sur le recours introduit par le groupement AFRECOM/WEST INGENIERIE contre la décision de la CPMP du Ministère de l'Élevage établissant la liste restreinte relative au recrutement d'un consultant chargé du suivi des travaux de réhabilitation de 800 ha de périmètres irrigués :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations de l'AMI, aux analyses et conclusions qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Khadija BOUKA

